Procès des bagagistes de Roissy : le vol était généralisé

22/10/2015 à 1h21

«Tout le monde volait, c'était banal» : la plupart des 17 bagagistes accusés d'avoir volé des passagers d'Air France à Roissy ont décrit ce mercredi devant le tribunal de Bobigny (Seine-Saint-Denis) un système organisé de longue date.



Et raconté la «tentation» devant les bagages de luxe. Ces salariés de la société Europe Handling Roissy (EHR), âgés de 29 à 46 ans, pères de famille pour la plupart, se sont succédé à la barre, au premier jour de leur procès. Argent liquide, parfums, vêtements de luxe, ordinateurs ou encore appareils photo : ils ont raconté comment, entre 2008 et 2011, ils volaient dans les soutes des avions moyen-courrier d'Air France, tantôt protégés par un guetteur, tantôt cachés derrière un «mur de valises».

«Quand j’ai commencé, on nous disait, si vous surveillez pas, vous aurez pas de CDD, pas de CDI. C’est comme ça qu’on se faisait aimer : on surveillait pendant que les anciens volaient, puis on se mettait à voler à notre tour. Et ça continue», a lancé au tribunal l’un des prévenus, qui avait intégré l’entreprise en 1999. Un leitmotiv repris par la majorité des agents de piste. «Dans cette boîte-là, ça faisait longtemps que ça se faisait et que ça se savait. On voit personne se faire attraper, donc c’est tentant. Je n’avais jamais volé avant», a renchéri l’un de ses collègues, au casier judiciaire vierge, comme l’ensemble des salariés d’EHR qui comparaissent à Bobigny.

(…) Le Parisien